

# APPEL A PROJETS « ressourcement »

## Institut Carnot-Logiciels et Systèmes Intelligents

L'institut Carnot Logiciels et Systèmes Intelligents (iC LSI) a pour mission d'aider au développement de la recherche partenariale des laboratoires qui le constituent, ainsi qu'au renforcement des actions de valorisation de la recherche de ces laboratoires. Pour cela l'iC-LSI a fait le choix d'orienter les projets financés par l'abondement dit « de ressourcement » essentiellement sur l'aide aux actions de pré-maturation technologique ou de développement de plateformes technologiques.

### 1 Objectif : pré-maturation technologique (TRL 3-4)

1. L'objectif est de disposer en fin de projet d'une **offre technologique transférable** avec un débouché industriel à court terme (par exemple industrialisation du produit, contrat industriel de développement de l'offre, partenariat contractualisé, thèse CIFRE, licence, brevet, création de start-up, plateforme, démonstrateur, etc.). Cette offre peut donc correspondre à de nombreux cas de figure mais toujours avec des retombées socio-économiques claires.
2. Le projet peut aussi se conclure par un portage vers la SATT Linksiium : dans ce cas, l'iC LSI informera Linksiium de cette intention et prendra son avis sur cette perspective de portage ; l'iC LSI prendra en charge les financements des actions de maturation technologique, laissant à Linksiium ceux ultérieurs liés au marché ou à la promotion (RV industriels, salons, conférences, etc.).
3. Le projet peut aussi renforcer une collaboration **avec un autre institut Carnot** ou entrer dans un consortium d'alliance entre instituts Carnot. Dans ce cas un ajustement avec les pratiques de ressourcement des autres instituts Carnot est envisageable.
4. Enfin, dans le cas de **dotation par l'une des tutelles**, le projet peut être un travail spécifique de post-doctorat technologique et vient alors en complément de financement.

L'AAP de l'iC-LSI ne peut en aucun cas participer au financement des programmes R&D de partenaires industriels, y compris indirectement. Une attention toute particulière sera apportée afin que les projets sélectionnés n'aillent pas à l'encontre de cette règle. Dans le cas où une entreprise intéressée par la technologie souhaite collaborer durant la période de réalisation du projet de maturation, un contrat de collaboration spécifique devra être mis en place.

## 2 Caractéristiques de l'appel à projets

### 2.1 Principes

Pour faciliter l'émergence d'un plus grand nombre de projets ayant une forte probabilité de réussite, la procédure de sélection des projets suit une démarche ascendante :

1. Proposition d'un brouillon de projet par un chercheur ou une équipe
2. Rencontre avec un chargé d'affaires pour évaluer le marché
3. Rencontre avec un expert technique pour évaluer la faisabilité technique
4. Rédaction d'un dossier de soumission contenant un plan et les modalités de travail
5. Soumission (écrite et orale) selon les modalités ci-après

Les actions liées à la propriété intellectuelle ne sont pas prises en charge par l'iC LSI mais par les tutelles.

### 2.2 Modalités de soumission

- La soumission des dossiers de candidature s'effectue sous format électronique, selon le document modèle « **Dossier\_Candidature\_AAP\_Carnot\_LSI.docx** », signé par le porteur du projet et le directeur du laboratoire et adressé par courriel à : [aap-lsi@carnot-lsi.com](mailto:aap-lsi@carnot-lsi.com)
- Les porteurs de projet devront présenter oralement leur candidature, à l'aide d'un diaporama selon le document modèle « **Diaporama\_Candidature\_AAP\_Carnot\_LSI.pptx** ». Cette présentation sera effectuée devant le CCS après le dépôt des dossiers.

### 2.3 Budget et durée des projets financés

Les enveloppes financières allouées correspondent en moyenne à 12 mois d'ingénieur ou bien Postdoc. La durée peut varier selon la nature des projets. Pour un projet pluriannuel la demande doit être renouvelée chaque année. A titre exceptionnel, peuvent être financés aussi 12 à 18 mois de salaires de doctorant pour achever une thèse ayant un potentiel de valorisation technologique.

Au démarrage du projet, le budget alloué est considéré comme estimatif. Il pourra donc être revu à la hausse ou à la baisse au cours de sa réalisation, l'objectif étant d'aboutir aux résultats attendus.

Le budget alloué doit servir essentiellement au **financement de ressources humaines**. L'achat de matériel ou de prestations est envisageable seulement dans la mesure où cela est nécessaire et profitable au projet (par exemple pour compléter une plateforme technologique)

### 2.4 Critères d'éligibilité et recevabilité

- Projet en adéquation avec les orientations de l'AAP ;
- Dossier de candidature définitif complet, incluant les éventuelles marques d'intérêt d'industriels ou de futurs utilisateurs ;
- Présence des visas du porteur de projet, du directeur de laboratoire et du représentant de la cellule de valorisation impliquée ;

## 2.5 Critères de sélection

- Potentiel et perspectives de valorisation (caractère innovant et différenciateur, positionnement par rapport à l'état de l'art, état de la propriété intellectuelle) ;
- Niveau de maturité de la technologie (concept théorique validé, première implémentation utilisée par son auteur ou existence d'un prototype/démonstrateur de laboratoire) ;
- Retombées envisagées du projet à court/moyen termes ;
- Motivation et implication du porteur et des éventuels personnels du laboratoire impliqués dans le projet.

## 3 Déroulement du projet et procédure de suivi

Le projet est mené dans le laboratoire sous la responsabilité du porteur de projet et du directeur de laboratoire. Une convention dûment signée au démarrage du projet par les parties définit le cadre d'exécution du projet.

En cas de difficultés dans l'avancement d'un projet (sur les aspects technique et/ou valorisation), quelles qu'en soient les raisons, celui-ci pourra être mis en pause ou définitivement arrêté, par exemple à cause de :

- la non-disponibilité de ressources des laboratoires nécessaires au bon déroulement du projet,
- une réévaluation du projet de valorisation associé au projet,
- un verrou technique qui nécessite une activité de recherche initialement non prévue,
- une dérive importante et non prévue des travaux par rapport au programme de travail initialement envisagé,
- le non-respect des règles de fonctionnement ou l'engagement insuffisant du porteur du projet ou des personnels du laboratoire impliqués,
- un niveau de maturité de la technologie qui s'avère finalement trop faible.

## 4 Quelques règles de bonnes pratiques

L'AAP de ressourcement de l'IC-LSI n'a pas vocation à financer des travaux de recherche amont.

Tout personnel du laboratoire (typiquement un post-doctorant ou un ingénieur) qui est financé sur un projet, devra travailler à temps plein sur ce projet. Il sera salarié de Floralis (habituellement en contrat CDD).

Le choix de l'organisme valorisateur sera décidé au cas par cas, d'un commun accord entre l'UGA et les autres tutelles possédant une quote-part de propriété de la technologie qui fait l'objet du projet.

Dans le cas où une entreprise intéressée par la technologie souhaite collaborer durant la période de réalisation du projet de maturation, un contrat de collaboration spécifique devra être mis en place au plus tard 2 mois après le démarrage du projet.

## 5 Fin du projet

A la fin du projet un rapport écrit sera rédigé par le porteur de projet. Ce document servira à l'évaluation des projets financés dans le rapport d'activité de l'iC-LSI remis à l'ANR et aux autres instances d'évaluation.

Il sera également fait un exposé oral à la journée d'évaluation des projets organisée par LSI.

À l'issue de chaque projet de maturation, les résultats obtenus feront l'objet de présentations «marketing» déclinées sur les différents supports de communication de l'iC-LSI. Les porteurs de projets devront s'impliquer afin d'aider à la mise en place de ces présentations.

Il pourra être demandé également une participation à un salon professionnel, une journée scientifique ou au comité scientifique de l'iC-LSI.